



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

traitements et salaires

Question écrite n° 77904

Texte de la question

M. David Douillet attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur la fiscalité des deux-roues motorisés pour lesquels le baromètre kilométrique fixé annuellement par les services fiscaux déséquilibre leur situation fiscale. L'entretien d'un deux-roues motorisé est plus fréquent et plus onéreux que celui d'un véhicule automobile alors que la déduction fiscale de cette catégorie d'usagers est divisée par deux. De plus, un usager d'un deux-roues motorisé est contraint à des dépenses mécaniques plus fréquentes que pour les usagers de véhicules automobiles. C'est pourquoi il lui demande de l'éclairer sur ce déséquilibre et l'interroge sur les mesures qu'il compte prendre pour rétablir un équilibre fiscal.

Données clés

Auteur : [M. David Douillet](#)

Circonscription : Yvelines (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77904

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mai 2010, page 4872

Question retirée le : 2 août 2011 (Fin de mandat)